

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 33

Artikel: Tuteurs et heureux de l'être
Autor: J.-M.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tuteurs et heureux de

Vaud est le seul canton romand à désigner des citoyens pour gérer les affaires de autonomes. Une charge souvent considérée comme une tuile par beaucoup d'actifs

Elle fait couler beaucoup d'encre... et de sueur. La réglementation vaudoise en matière de désignation des tuteurs est unique en Suisse romande et ses effets tombent souvent comme une tuile sur la tête de ceux qu'elle permet de désigner. En pratique, le canton charge des citoyens lambda, jusqu'à l'âge de 60 ans, de veiller aux affaires de personnes âgées ou de malades, dans l'incapacité de s'assumer de manière autonome. En 2011, 1830 privés ont ainsi été nommés – auxquels il

faut ajouter 575 professionnels qui s'occupent des cas les plus lourds. Globalement, ce nombre représente une augmentation de 4,93% par rapport à 2010.

Désignés pour deux ans, re-conductibles automatiquement pour vingt-quatre mois, les «volontaires» sont souvent révoltés par cette manière de procéder et ce qu'ils imaginent, à tort ou à raison, comme un surcroît de travail considérable. Juge assesseur à Lausanne, Martial Diserens nuance ce jugement. Il estime toutefois qu'on devrait pouvoir à

l'avenir améliorer notablement la situation avec le volontariat.

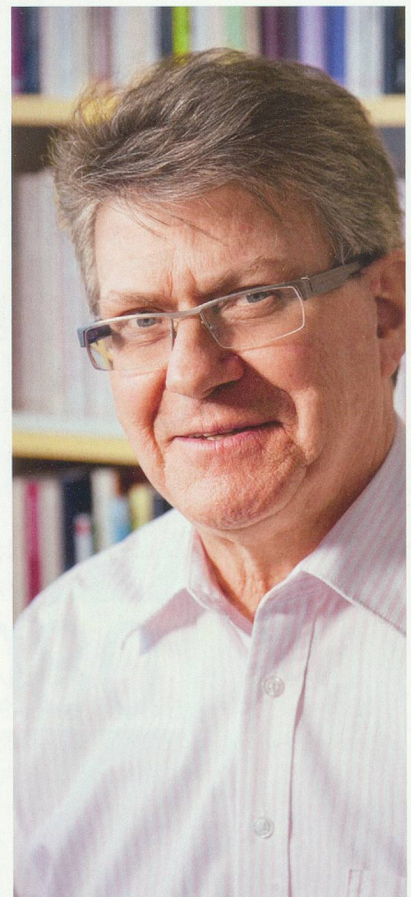
Volontariat, dites-vous? Eh bien oui! Très peu de gens le savent, mais il est possible de se proposer pour cette mission. C'est notamment le cas pour des retraités et leur engagement en vaut la peine. Les rémunérations ont augmenté ces dernières années et s'occuper d'un pupille correspond aujourd'hui à un chèque de 1200 fr. par année (1000 fr.+ 200 fr. de frais forfaitaires). «On croit toujours que c'est peu d'argent pour beaucoup de tra-

«J'aime venir en aide»

Ancien responsable du personnel chez Swisscom, le Lausannois Bernard Bourquin s'est lancé dans le tutorat l'an dernier, à 67 ans. Il en redemande.

Bénéficiant du plan social qu'il a contribué à mettre en place, Bernard Bourquin a pris sa retraite à 58 ans. Enfin, retraite est un bien grand mot puisqu'il continue aujourd'hui encore à superviser les dossiers de quelque 500 pensionnés de son ancienne entreprise. «Blessé de guerre» de l'armée suisse – il a pris une balle dans la poitrine lors d'un cours de répétition – il a fait toute sa carrière professionnelle avec «un seul bras valide» comme il aime à le dire. Le Lausannois se serait bien vu en politique – il va tous les samedis au marché pour discuter avec les responsables des différents partis – mais s'est finalement tourné l'an dernier vers le bénévolat, sans vraiment trouver chaussure à son pied.

C'est là qu'il a eu l'idée de s'adresser à la justice de paix pour offrir ses compétences, développées notamment lors des vingt-cinq années passées en tant qu'inspecteur des finances à Berne. Il est aujourd'hui tuteur de deux personnes, une personne âgée de EMS et un jeune en institution. «Je vais peut-être avoir un troisième dossier. La charge de travail est facilement maîtrisable, même si pour l'un de mes pupilles, j'ai récupéré deux années de paperasse en retard», dit-il d'un ton amusé. Pourquoi a-t-il endossé ce que certains considèrent comme un fardeau? «J'ai toujours aimé venir en aide à mon prochain. Et comme je peux encore donner quelque chose...»



Wolodja Jentsch

l'être

personnes non
Et pourtant...

vail. Mais certains dossiers sont légers, surtout pour ceux qui ont l'habitude du travail administratif. Parfois, la charge consiste juste à faire des paiements à la fin du mois», commente Martial Diserens. Certains tuteurs n'hésitent ainsi pas à prendre plusieurs dossiers à la fois. «Mais franchement, ils ne le font pas que pour l'argent. Ce sont des gens qui ont du temps, de l'expérience et qui cherchent la plupart du temps à se rendre utiles. Certains font le choix du bénévolat, d'autres se présentent à la justice de paix de leur district.» Avis aux amateurs.

J.-M. R.

Pour en savoir plus: www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/justices-de-paix ou par téléphone Martial Diserens, juge assesseur, 021 784 39 22.

Wolodja Jentsch



«J'ai envie de venir en aide à ceux qui ont de la peine à nouer les deux bouts dans l'existence», assure Catherine Roulet.

«Quand on offre, on reçoit»

Catherine Roulet s'est portée volontaire il y a douze ans déjà pour devenir tutrice. En demandant spécifiquement à se voir attribuer des dossiers difficiles.

Oui, des bonnes âmes comme elle, il en existe vraiment. Catherine Roulet s'est portée volontaire pour une tutelle après avoir élevé ses trois filles. «J'ai toujours trouvé incroyable qu'on puisse choisir au hasard des gens dans l'annuaire [ndlr: en fait, chaque juge assesseur choisit des tuteurs selon ses propres critères]. Moi, j'ai du temps puisque je ne travaille pas, une formation adéquate, à savoir infirmière et secrétaire-comptable, et aussi la volonté d'offrir quelque chose à mon prochain, de venir en aide à ceux qui ont de la peine à nouer les deux bouts dans l'existence.»

Aujourd'hui, cette habitante de Chernex (VD) s'occupe de deux pupilles, un jeune de 27 ans souffrant de schizophrénie et une personne âgée en EMS. «Avant, j'assumais

encore la charge d'une dame qui est décédée. Comme je savais qu'il restait un peu d'argent pour ses héritiers, je me suis proposée pour m'occuper bénévolement de la succession, même si mon mandat était terminé.» On l'a compris, Catherine Roulet, âgée de 56 ans, n'est pas dans cette activité pour l'argent, ni par conviction religieuse: «Je suis une libre-penseuse, j'ai une fibre sociale. D'ailleurs, en parallèle avec mes tutorats, j'ai une fibre sociale. D'ailleurs, en parallèle avec mes tutorats, je donne des coups de main à des gens qui en ont besoin dans ma région. Mais vous savez, quand je me suis chargée de cette succession très compliquée, j'ai été aidée par quelqu'un de chez Caritas qui s'est lui aussi beaucoup investi. Comme tutrice, je rencontre plein de gens fantastiques. Pour résumer, quand on donne, on reçoit!»